

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE:

Le Conseil de la ville tiendra une assemblée extraordinaire qui aura lieu le 30 avril 2018 à 20h00. Toute personne intéressée, peut se rendre à cette assemblée qui se tiendra au sous-sol de l'Hôtel de ville, au 965 boul. Bona-Dussault.

- 1-) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2-) Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de régir l'utilisation des roulottes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire
- 3-) Adoption du projet #1 du règlement 312-24-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de régir l'utilisation des roulottes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire
- 4-) Agent de développement économique et social : assignation temporaire de la directrice générale/greffière-trésorière
- 5-) Modification du coût d'un terrain résidentiel sur la rue Matte (phases V et VI)
- 6-) Demande d'autorisation de passage – triathlon et demi-marathon : École secondaire St-Marc
- 7-) Remplacement du débitmètre à la source de St-Gilbert
- 8-) Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
- 9-) Levée de l'assemblée

FAIT à Saint-Marc-des-Carières, ce 27^e jour d'avril 2018.


Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés.